

**DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE CARANTEC**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 1^{er} octobre deux-mil-vingt-six, le Conseil municipal de Carantec s'est réuni à 20h30 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Alban LE ROUX**, Maire, suivant convocation du 24 septembre 2026.

Date d'affichage de la convocation : 24 septembre 2026

Date d'affichage du compte-rendu : 2 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents et représentés : 23

Présents : Alban LE ROUX, Alain DUIGOU, Bruno QUERNÉ, Caroline DANIEL, Jean Baptiste PATAULT, Nolwenn HERVET, Corinne GRINCOURT, Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe REBUFFAUD, Pierre CHEMINANT, Vanessa LENOIR, Tracey PAGE-JONES, Julie BELEC, Sandrine VAUDORE, Jacques AUTRET, Céline PAUCHET, Marie-Laure VITI.

Avaient donné procuration : Marion PICART à Nolwenn HERVET ; Edouard LEDUC à Corinne GRINCOURT, Patrice TRUBLET à Alban LE ROUX ; Pierre Olivier LABBE à Julie BELEC, Camille JACQ à Caroline DANIEL, Thomas SEVAULT à Alain DUIGOU

Secrétaire de séance : Vanessa LENOIR

Assistait également : Morgane SALAUN.

18. Avenant à la Convention Territoriale Globalisée avec la CAF

Caroline DANIEL présente le point.

La délibération en date du 25 février 2022 a validé la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) par la commune avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère pour la période 2022-2026. Cette convention inclut également, par extension, le Projet Territorial de Cohésion Sociale, en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole d'Armorique et le Département du Finistère. Cette convention est signée par l'ensemble des communes du territoire et se termine au 31/12/2026.

La CTG est une démarche partenariale qui traverse toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations familiales. Les financements associés à la CTG remplacent au fil de leur renouvellement les Contrats enfance jeunesse (CEJ).

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

La Convention Territoriale Globale a pour objectifs de :

- renforcer la coopération et la gouvernance partenariale,
- faciliter la mobilisation efficiente des fonds publics et éviter les doublons d'intervention,
- améliorer le fonctionnement et planifier le développement des services sur les territoires sur une période pluriannuelle.

Elle contribue ainsi à une plus grande efficience, lisibilité et complémentarité des actions menées en direction des habitants d'un territoire.

Les enjeux contenus dans la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » 2022-2026 :

- Des droits et des services variés, favorisant proximité et mobilité sur l'ensemble du territoire ;
- Un accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle qui prend en compte de façon transversale l'ensemble des besoins pour rendre chacun acteur de son projet de vie ;
- Un territoire solidaire, où l'on se sent bien et où chacun trouve sa place

.../...

Il est proposé de reporter d'un an la fin de la convention, au 31 décembre 2027, par avenant afin de prendre le temps de l'évaluation et de la construction d'un nouveau partenariat entre la CAF, les communes, l'agglomération et les partenaires.

Il est rappelé que cette convention est coordonnée par le service Cohésion Sociale de Morlaix Communauté.

VU l'avis favorable de la Commission « Finances-Ressources Humaines - Affaires Générales » en date du 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE du report au 31/12/2027 la convention « Projet Territorial de Cohésion Sociale » avec la CAF, les 26 communes, le CCAS de Morlaix, la MSA et le Département du Finistère.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer, l'avenant à la convention y afférente ainsi que toutes pièces administratives.

Extrait conforme au registre,
Le Maire,
Alban LE ROUX.